

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE MONTMORENCY
COMMUNE DE MONTMORENCY
(95160)

REPUBLIQUE FRANCAISE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2023
DELIBERATION N° 2

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CCAS DE MONTMORENCY ET
L'ASSOCIATION UNIS-CITE DANS LE CADRE DU SERVICE CIVIQUE**

L'an deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le vingt-trois septembre,

Les Membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués, se sont réunis en mairie principale, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur THORY.

Membres présents :

M. THORY
M. GALLIMIDI (à partir de 19h10)
Mme DAUBELCOUR
Mme BERRA
M. TAYBI
Mme CHENET
M. ESKENAZI (à partir de 19h15)
Mme BOISMARTEL
Mme LEFORT
M. LONGCHAMBON
M. STIERNON

Absents excusés :

Mme NOACHOVITCH (procuration à Mme DAUBELCOUR)
Mme DARROUX (procuration à Mme BERRA)
M. BERNEX (procuration à M. THORY)
M. BOILLEY
Mme FAURE

Absent :

M. VLAD

« La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du Président du CCAS, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse ;

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du Président pendant ce délai. »

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MONTMORENCY

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N° 2

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CCAS DE MONTMORENCY ET L'ASSOCIATION UNIS-CITE DANS LE CADRE DU SERVICE CIVIQUE

Vu la loi 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique,

Considérant la volonté du Centre Communal d'Action Sociale de s'engager dans la lutte contre l'isolement des personnes âgées, au travers du lien intergénérationnel et d'un programme d'échanges entre générations,

Considérant que ces actions entrent dans le champ des thématiques proposées dans le cadre du service civique,

Considérant que l'association UNIS-CITE propose un partenariat avec les structures d'accueil de jeunes volontaires en service civique,

Considérant la convention, ci-annexée,

Vu la note de présentation et sur rapport de Madame LORQUIN,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

AUTORISE la signature de la convention de partenariat avec l'association UNIS-CITE et tous documents afférents.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

La secrétaire de séance,
Véronique LORQUIN.



Le Président,
Maxime THORY.

Transmis en S/Préfecture de sarcelles le : 21 SEP. 2023
Publié(e) le : 22 SEP. 2023
Certifié(e) exécutoire par le Président
Montmorency le : 22 SEP. 2023
Pour le Président et par délégation
La directrice de CCAS

